



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX**

Arrêté de police N° 28/2018 du 06 avril 2018

Le Maire de la commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue François
Bacquet dans le cadre d'un remplacement d'une couverture de chambre
en chaussée pour le compte d'Orange.

ARRETE

- Article 1** Des travaux de réfection d'un dispositif de fermeture K2C seront réalisés à compter du lundi 14 mai 2018 et pour une durée de 90 jours.
- Article 2** Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée, la vitesse limitée à 30km/h et le stationnement interdit dans l'emprise des travaux.
- Article 3**
- Article 4** La société Delcroix TP dont le siège est situé rue de la Hauterive 59199 Bruille St Amand
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN
Le 06 avril 2018

Le Maire,
Maryline Lucas

